

Appel public à candidatures pour l'exploitation d'une cafétéria au 35, rue Hillel – Jérusalem

LE LIEU

L'Institut français de Jérusalem (IFJ) est un établissement public français qui offre à son public des activités autour de la culture et de la langue françaises : des événements culturels (débat, projections de film, concerts, etc), ateliers de théâtre, d'écriture, de photographies, etc, des cours de langue.

Les locaux de l'IFJ - antenne de Romain Gary, situés au 35 rue Hillel à Jérusalem accueillent une médiathèque, une salle d'accueil et d'événements multimédia, ainsi que 4 salles de cours de langue.

L'Institut français invite des personnalités françaises et israéliennes du monde de la culture et du monde intellectuel, il travaille avec des partenaires locaux qui, tous, apportent leur propre public.

L'Institut accueille en année pleine une moyenne de 2000 personnes de tous âges, francophones ou pas.

L'OBJECTIF

L'Institut français a prévu de créer un espace de convivialité au sein de son espace principal, sous forme de cafétéria qui doit renforcer son offre de service et participer à son attractivité. Le partenaire aura la possibilité de participer à la programmation culturelle de l'Institut et de proposer des animations.

L'offre culinaire du partenaire devra suivre l'image de marque de l'Institut français : proposer une offre de qualité, orientée vers la cuisine française, si possible avec une dimension de créativité et de développement durable (label bio par exemple), tenir compte que la majorité du public de la cafétéria consomme "cashé" et créer un espace convivial et confortable dans l'esprit de l'Institut.

L'autorisation d'exploitation temporaire de cet espace serait cédée à l'établissement partenaire pour une durée de 1 an renouvelable, en vue d'en faire un espace de restauration légère conviviale.

LES ESPACES ET CONDITIONS D'EXPLOITATION

L'espace exploitable est situé au rez-de-chaussée, d'une surface au sol de 70 m², avec possibilité de terrasse extérieure. Il est déjà équipé d'un bar, d'un plan de travail, d'un évier et de placards ainsi que des tables et chaises pour 60 personnes.

L'espace est climatisé, et inclut l'accès à des toilettes (dont des toilettes pour handicapés).

Le prestataire aura la possibilité d'utiliser l'équipement sonore et l'écran de projection de l'IFJ.

L'espace n'est pas habilité à servir de l'alcool.

Le prestataire s'engage à obtenir auprès des autorités locales compétentes les permissions nécessaires à l'exercice de son activité.

Horaires d'ouverture :

- Dimanche à jeudi de 8h à 21h30 (possibilité d'extension en cas d'événement culturel exceptionnel)
- Vendredi de 8h à 15h
- Fermeture le Samedi

L'espace cuisine n'est pas équipé pour la préparation des plats :

Le partenaire devra préparer la majorité de ses plats en dehors. Un réchauffage sera possible pour de la restauration légère.

Le partenaire devra fournir l'ensemble du matériel nécessaire : vaisselle, couverts, verrerie, petit électroménager.

Sécurité :

Les locaux sont équipés de caméras de surveillance et d'un équipement incendie conforme aux normes locales.

Le partenaire devra participer à la rémunération d'un garde pendant ses horaires d'ouverture.

PROFIL ATTENDU DU PRESTATAIRE

Le candidat doit être détenteur d'un statut d'entrepreneur ou d'un statut associatif, ainsi que d'un permis d'exercice d'une activité de restauration.

Le prestataire ainsi que son éventuel gérant doivent impérativement parler l'hébreu, l'anglais, le français sera apprécié.

Le prestataire devra proposer en priorité des spécialités françaises : viennoiseries, sandwiches, salade niçoise, croque-monsieur, formule de petit-déjeuner/déjeuner... ainsi que des boissons fraîches et chaudes (jus, thé, café, etc.).

Le prestataire s'engagera à gérer la cafétéria dans une optique de développement durable, en particulier en évitant l'utilisation de plastiques ou matériaux non recyclables.

CONDITIONS FINANCIERES

- **Montant du loyer** : 11 000 NIS TTC par mois
- **Charges** : 4500 NIS (quote-part). Ce montant n'inclut pas les éventuelles locations complémentaires de matériel de l'IFJ au prestataire
- **Intéressement aux bénéficiaires** : reversement du prestataire à l'IFJ de 3 % de son chiffre d'affaires brut.

POUR POSTULER : merci de transmettre vos candidatures avant le 21 mars 2022 par mél à lisa.liarte@diplomatie.gouv.fr en y incluant :

- Une note de présentation permettant d'établir l'expérience de la société, de ses managers dans l'activité pour laquelle elle soumissionne (CV), ainsi que le détail du projet qu'ils souhaitent développer ;
- Un extrait d'immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés (ou autre extrait de registre d'immatriculation similaire selon le type de société) datant de moins de trois (3) mois
- Copie de la carte d'identité/permis du travail
- Copie du certificat d'enregistrement